N° 3480 — 3e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 25 Décembre 1897

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

Abonnement continue sauf avis contraire.

LE PETIT PARISIEN DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 49.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing

COMMENCERA

Demain matin

LE

NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

On retrouvera, dans cet ouvrage, les qualités qui distinguent l'auteur du *Mystère de Mantes*, du *Billet sanglant*, de l'*Homme aux 600,000 francs*, de *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, et de tant d'autres œuvres, que le succès a rendues populaires par le feuilleton et la livraison illustrée.

Nul, mieux qu'**Henry HAZART**, ne sait présenter et développer une action poignante et mystérieuse qui ne soit point basée sur des situations banales.

Ayant dirigé durant plusieurs années le service de reportage d'un important journal parisien, il a eu l'occasion de mettre à profit des dons de puissant observateur.

Il en est sorti romancier de premier ordre, et l'on nous saurions mieux le prouver qu'en disant qu'il a été le seul collaborateur de Jules Mary.

LE NAUFRAGÉ

captivera le lecteur d'un bout à l'autre. Il le conduira, sans une défaillance, vers un dénouement des plus dramatiques que nous connaissions.

FRÈRES ENNEMIS

Le *Petit Parisien* vient de tracer un saisissant tableau de la déplorable situation faite au parti républicain par la politique gouvernementale que nous subissons depuis bientôt deux ans.

Et ce tableau montre que les socialistes et les cléricaux — et surtout ces derniers — profiteront seuls de cette politique de division républicaine, dont seront victimes, non pas seulement les radicaux et les progressistes, mais encore les modérés, et certains membres même du cabinet.

C'est ainsi que M. André Lebon, ministre des Colonies, se voit sérieusement menacé dans sa circonscription de Parthenay. M. Lebon était l'élu de la concentration des républicains. Il ne l'emporta, sur le candidat réactionnaire, que grâce à l'union et à la discipline de toutes les forces républicaines, radicales et modérées.

Aujourd'hui que le ministère Méline a divisé les républicains et attisé entre eux les colères et les haines, la concentration qui avait assuré l'élection de M. Lebon à Parthenay n'est naturellement dissoute. Et l'honorable ministre va probablement subir les conséquences de cette division des républicains, qui a été l'œuvre capitale du ministère auquel il appartient.

Une conférence a été faite dimanche dernier, à Parthenay, au cours de laquelle une candidature radicale a été annoncée, en concurrence avec celle de M. Lebon.

Le *Petit Parisien*, qui défend avec une louable persévérance, la politique de concentration républicaine, jette à ce propos un cri d'alarme, et publie sous ce titre : *Une faute des radicaux*, les très justes observations qui suivent :

« Une manifestation politique, dirigée contre M. Lebon, député de Parthenay, vient d'avoir lieu dans cette ville. Une conférence a été faite, afin d'engager les électeurs à voter pour un candidat hostile au Ministère.

« Étant donnée la situation de cet arrondissement, l'attitude prise par les radicaux a une portée qui dépasse les bornes d'une circonscription. Une question de politique générale et de tactique électorale est soulevée, et, à ce titre, cet incident local prend des proportions graves, à l'approche de l'appel au suffrage universel.

« Le 20 août 1893, en effet, M. Lebon a été élu par 10,645 voix contre 10,093 obtenues par son concurrent réactionnaire. On voit combien l'écart est faible ; et cette minime différence montre que la lutte sera sérieuse cette fois, la candidature d'un homme considérable de la Droite étant annoncée déjà.

» Dans ces conditions, il apparaît clairement que tout suffrage républicain dû à M. Lebon, affaiblit la cause républicaine au profit des réactionnaires, sans aucun avantage possible pour les radicaux, dont les chances n'existent pas.

» Est-ce à dire que, comme à Bordeaux, lors des élections municipales, on va voir l'alliance des monarchistes et de la gauche la plus avancée ? Nous nous refusons à l'admettre. Un tel accord ne peut être qu'un accident dû à des passions spéciales sur un point isolé du territoire. Il ne saurait servir de base à la politique d'un parti.

« Comment les radicaux, qui sont partisans de la concentration républicaine, ne sentent-ils pas qu'ils cesseraient de pouvoir reprocher aux modérés leur concours de la Droite, s'ils donnaient eux-mêmes l'exemple d'une ligne de conduite qu'ils signalent et blâment ?

« Que des candidatures républicaines de nuances différentes se produisent là où il y a indécision sur l'issue du scrutin, rien de plus naturel lorsqu'on donne la parole au pays, précisément pour connaître sa volonté.

» Mais livrer bataille à un républicain, alors que le seul antagoniste sérieux est un adversaire de la République, c'est faire à plaisir le jeu des partis extrêmes.

» Que cette politique de guerre entre des républicains soit faite par les uns ou par les autres, elle n'en demeure pas moins contraire aux intérêts de la République et aux vœux de la démocratie.

» Nous ne cessons d'en signaler les périls qui grandissent chaque jour avec la désunion dans les rangs républicains. »

Le langage tenu par le *Petit Parisien* est celui de la raison même. Mais comment obtenir qu'il soit entendu au milieu de la confusion extrême provoquée par la politique gouvernementale ?

C'est de la mauvaise besogne, assurément, que vont faire les radicaux à Parthenay. Mais font-ils autre chose qu'imiter le conduite du cabinet qui, depuis vingt mois, chaque fois qu'un clérical s'est trouvé en présence d'un radical, ou même parfois d'un simple opportuniste, n'a jamais hésité à soutenir le clérical.

Dans notre région, ne voyons-nous pas les Dansette, les Plichon, les Masurel, se targuer de l'appui du gouvernement, qui se garde bien de les désavouer ?

A Boulogne-sur-Mer, le réactionnaire Achille Adam n'a-t-il pas reçu l'investiture ministérielle ?

M. Lebon, en somme, subit la loi que M. Méline a faite.

Candidat éventuel à la députation, le ministre actuel des colonies s'exprimait ainsi sur le compte des ralliés, dans une réunion publique, le 30 juillet 1892, à Parthenay :

« Convient-il d'ouvrir les portes toutes grandes à *ces ralliés malgré eux*, et de leur livrer les clefs de la maison ?

» *Assurément non !*

» Les nouveaux convertis *restent séparés* de la République par *un fossé infranchissable*.

» Ils se réclament de la liberté, mais ce qu'ils nomment liberté (tout leur passé, tous leurs actes, toutes leurs *prétentions actuelles* en font preuve), c'est le *pouvoir d'asservir* à leurs volontés, *à leur foi*, tous les citoyens. »

On ne pouvait mieux dire. Et le futur ministre faisait là, en quelques mots, complète justice des hypocrites revendications cléricales en faveur de la liberté.

Mais, que voyons-nous aujourd'hui ? C'est que le fossé infranchissable qui devait séparer les républicains des ralliés a été franchi par le chef du cabinet, même dont M. Lebon fait partie, c'est qu'il a été remplacé par un autre fossé creusé en plein centre du parti républicain et par lequel on a rejeté dans les camps ennemis, d'anciens frères d'armes qui pendant plus de vingt ans avaient marché dans les mêmes rangs, qui avaient lutté et triomphé ensemble.

Et, quand les collègues de M. Lebon parlent des ralliés, ce n'est plus pour les dénoncer à la méfiance des républicains, mais pour les couvrir des éloges les plus hyperboliques et les plus flatteurs.

» Je sais bien, disait M. Méline dans son récent discours de Remiremont, que dans le camp radical on essaye d'ôter au calcul sa valeur en traitant de *monarchistes* ceux qui ne sont pas des *républicains de la veille*, et en *excommuniant* ceux qu'on appelle *avec mépris* des *ralliés*.

» Mais je n'hésite pas à dire que de *pareils concours* sont un *honneur* pour un gouvernement, et qu'ils lui *apportent plus de force* que certains collectivistes dont je n'ai pas besoin de vous rappeler les noms. »

Que l'on compare cette opinion de M. Méline sur les ralliés avec celle exprimée en 1892 par M. Lebon à Parthenay, et l'on constatera quel chemin nous avons parcouru en quelques années.

Comment sortir d'un semblable désarroi ?

C'est ce que se demande avec inquiétude le *Petit Parisien*. Et nous souscrivons, encore, des deux mains, à la conclusion de notre confrère.

« Il est temps, dit-il, de reformer l'armée républicaine, si forte quand elle avait de la cohésion, et qui ne peut se présenter, devant le suffrage universel, morcelée, pour ne pas dire débandée. »

Ce n'est, en effet, qu'en opposant à la politique de division républicaine poursuivie par M. Méline, l'union généreuse et féconde de tous les républicains, que nous pourrons parer aux dangers qui nous menacent.

Déjà, lors des élections sénatoriales, lorsque le gouvernement essaya de désagréger le parti républicain du Nord, il échoua piteusement contre la discipline des délégués sénatoriaux, progressistes et modérés.

Il appartient au suffrage universel de suivre cet exemple et de faire, en vue des prochaines élections législatives, l'union et la solidarité de la grande armée républicaine.

Georges ROBERT.

Conte de Noël

25 décembre 189...

Les arbres de nos boulevards resurgissent assez pour l'instant à des squelettes aux gestes tragiques qui balancaient dans le vide leurs bras décharnés.

C'est que le bonhomme Hiver nous est revenu avec ses tourbillons de neige et sa bise âpre et rageuse, effilouqant sous ses assauts répétés, le roquet manteau doré dont l'automne avait paré ses branches.

Il nous est revenu le seigneur des frimas apportant dans les plis de son manteau, d'une blancheur de mairie : pour les uns, les plaisirs de l'existence mondaine ; pour les autres toutes les douleurs de la vie des meurt-de-faim.

Les privilégiés de ce monde bénissent l'hiver qui leur rend les enivrantes pâmoisons des bals, les attraits multiples des théâtres, les agréments des longues soirées passées en joyeuse compagnie dans les coquets salons étincelants de lumières, et parfois aussi les doux tête-à-tête auprès de l'âtre qui pétille, pendant qu'au susurrement de la bouilloite pleurant le long des cheneis répond le chansonnet des toits.

Mais à côté du petit nombre des heureux de la vie, se trouve la foule des misérables pour qui l'hiver est le rude ennemi.

Ils ne songent guère aux plaisirs des longues soirées des pauvres diables qui promènent leurs guenilles sinistres à travers les rues embrumées.

Pour eux, le réveillon de Noël a des ironies de croque-mort et pendant les soupers de cette nuit de fête, l'écho des carrefours répercutant le joyeux bruit du carillon des verres semble scander les notes d'un glas.

Ah ! certes non, il n'est point gai pour tout le monde, le réveillon de Noël, et pour ma part, je me rappelle certaine histoire dont le souvenir me fait encore aujourd'hui, à de longues années d'intervalle, l'effet d'un mauvais rêve.

Nous étions alors une bande d'étudiants joyeux, semant au vent du hasard, notre jeunesse exubérante et nos enthousiasmes fous.

Par suite d'une circonstance heureuse autant que rare, l'un de nous s'était revêtu de mais-la avec une pincée de billets de banque, généreuse offrande d'un parent obligeant quoique riche. Après un examen approfondi des diverses entreprises qu'il était possible de tenter avec trois cents francs, notre ami jugeant peu sage de fonder une banque, une manufacture ou un journal, décida qu'il consacrerait une partie de son capital à un souper mirifique dans lequel une poularde truffée disputerait les honneurs de la table à des aunes kilométriques de boudins blancs.

Je me souviens fort exactement des détails de ce souper burlesque auquel quinze convives assistèrent. Le pain et les saucisses y étaient à discrétion, la poularde fut vaincue après un seul service ; quant aux vins, ils furent surtout extraordinaires par le prix qu'on les fit payer à notre amphytrion.

Vingt-deux bougies et deux quinquets éclairaient le tableau. Quand cessa l'harmonieux cliquetis des fourchettes, on organisa un bal. Quelqu'un se mit au piano, les couples se formèrent et la sauterie commença.

On dansa beaucoup, surtout sur les mains, et quand trois heures sonnèrent aucuneou de notre bande, on avait très soif. Cependant, fâcheuse, toutes les fioles étaient vides et devant cette constatation navrante, deux d'entre nous décidèrent de se rendre chez le limonadier du coin, bien résolus à réveiller l'honnête négociant, fût-ce à coups de poings dans les volets.

Nos amis étaient sortis depuis quelques instants à peine, que nous les vîmes revenir, tout pâles, la stupeur sur le visage, l'angoisse dans les yeux.

— Qu'avez-vous donc ? demandâmes-nous, impressionnés par leur mine étrange.

L'un des deux nous répondit :

— Il y a, sous la porte cochère, une femme endormie avec un enfant dans les bras ; on la croirait morte de froid, voulez-vous nous aider à la monter ici ?

Vivement émus par la sinistre découverte de nos amis, nous nous empressâmes de descendre et nous vîmes alors un spectacle navrant :

Une femme d'une trentaine d'années, vêtue de haillons sordides, se tenait accroupie, les membres rigides, dans l'embrasure d'une porte cochère. Elle avait dans les bras, serré contre elle, un enfant enveloppé d'un lambeau de couverture et, le petit dormait, insoucieux de la situation, somnolait paisiblement sur le sein de la pauvresse.

Nous montâmes la malheureuse chez notre hôte, et nous nous efforçâmes de lui prodiguer les soins que réclamait son état.

Nous l'approchâmes du foyer et, après quelques instants, ravivée par la chaleur bienfaisante de l'énorme bûche qui flambait encore dans l'âtre, la pauvre femme rouvrit les yeux.

Elle parut tout d'abord étonnée de se trouver dans un fauteuil, entourée de visages sympathiques la regardant avec intérêt, mais cette impression s'effaça vite, la misère donnant à la longue aux pauvres gens, une sorte d'insensibilité des choses extérieures. Toutefois, elle dessera les dents, et dit... J'ai faim.

On lui fit prendre alors quelques aliments, avec toute la prudence que nécessitaient les circonstances. Quand elle fut un peu ranimée, elle nous avoua n'avoir pas mangé depuis la veille. Appartenant à la catégorie des pauvres honteux, elle n'avait pas pu se résoudre à tendre de ses supplications et dans sa main timidement tendue, il n'était tombé qu'un sou, depuis le matin. Avec cette obole, elle avait acheté du lait pour son petit.

Cette histoire tragique, racontée d'une voix faible, simplement, sans qu'il y soit ajouté une plainte ou un cri de révolte, nous émut profondément. Sans nous le dire, nous étions un peu honteux de notre souper joyeux et du gaspillage qui avait présidé à son organisation.

Mon amphytrion ressentit sans doute très vivement le sentiment de malaise auquel nous étions tous en proie, car, après un instant de silence pénible, il nous dit :

— Messieurs, il me reste 35 francs sur la somme destinée aux frais de réveillon ; il n'y a plus ici une seule goutte de vin, mais nous avons de l'eau à discrétion. Je crois dès lors que cette fête vive suffisait, je donnerais les 35 francs à cette femme.

La proposition fut accueillie avec enthousiasme, les danseurs altérés se passèrent de mains en mains une cruche pleine d'eau et, soudain, l'oppression qui pesait sur chacun de nous se dissipa.

Les éclats de rire, un moment troublés par le sinistre fait-diverses, reprirent de plus belle. Tout le monde avait retrouvé sa gaieté et la pauvresse elle-même, rassurée sur les exigences du lendemain, le cœur épanoui, pour un instant, par ce coin de ciel bleu, entrevu à travers les brumes de son horizon, sourait doucement de nos lazzis joyeux.

Le bébé, un moment effarouché par nos clameurs, s'était rendormi dans la paisible sérénité de son innocence, avec cette confiance des êtres faibles qui sentent flotter autour d'eux une atmosphère de mystérieuse protection.

***

Tous les ans, quand revient Noël, je me rappelle cette histoire et je ne souperais point volontiers pendant la nuit du réveillon si je n'avais pas préalablement distribué quelque menue monnaie aux malheureux qui crèvent lamentablement le long des rues, attendant du hasard ou de la Providence, le morceau de pain devant calmer les tiraillements de leur estomac vide.

Vous tous, lecteurs, qui hier soir, avez réveillonné joyeusement, pensez avant de vous mettre à table, à ces déshérités de la vie qui promènent leurs guenilles à travers les ruelles, vers le froid aux moelles et la faim aux entrailles.

Ils n'ont peut-être ni déjeuné ni dîné hier, les pauvres diables à qui vous adresserez une aumône. Faites-leur donc une place au banquet de Noël.

Oh ! ils ne sont point difficiles, les misérables. Avec votre obole, ils achèteront un morceau de pain de la borne et dans le modeste souper que vous leur offrirez, ils trouveront peut-être pour un instant l'oubli des tristesses de leur existence de parias.

C'est à vous qu'ils devront cette minute de satisfaction et ce bienfait vous donnera le droit de chanter la voix forte et la tête haute, le triomphant Hosannah de la fête de Noël.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

LE REMANIEMENT
des circonscriptions électorales

Nous avons signalé le dépôt effectué, dans la dernière séance de la Chambre, de propositions modifiant la base du calcul pour la fixation du nombre des députés. Ces propositions ne sont qu'une réédition du projet Martinon qui a déjà causé un si vif émoi dans les couloirs du Palais-Bourbon et donné lieu à tant de polémiques au début de la dernière session.

M. Martinon, en présence des objurgations dont il avait été l'objet de la part d'un certain nombre de ses collègues, avait renoncé à son projet. Il n'y songeait plus il y a trois jours et nous le déclarait à nous-même.

M. du Périer de Larsan l'a brusquement repris et, comme cet honorable député de la Gironde appartient à la majorité gouvernementale après un seul service ; quant aux vins, ils furent surtout extraordinaires par le prix qu'on les fit payer à notre amphytrion.

Vingt-deux bougies et deux quinquets éclairaient le tableau. Quand cessa l'harmonieux cliquetis des fourchettes, on organisa un bal. Quelqu'un se mit au piano, les couples se formèrent et la sauterie commença.

On dansa beaucoup, surtout sur les mains, et quand trois heures sonnèrent aucuneou de notre bande, on avait très soif. Cependant, fâcheuse, toutes les fioles étaient vides et devant cette constatation navrante, deux d'entre nous décidèrent de se rendre chez le limonadier du coin, bien résolus à réveiller l'honnête négociant, fût-ce à coups de poings dans les volets.

Nos amis étaient sortis depuis quelques instants à peine, que nous les vîmes revenir, tout pâles, la stupeur sur le visage, l'angoisse dans les yeux.

— Qu'avez-vous donc ? demandâmes-nous, impressionnés par leur mine étrange.

L'un des deux nous répondit :

— Il y a, sous la porte cochère, une femme endormie avec un enfant dans les bras ; on la croirait morte de froid, voulez-vous nous aider à la monter ici ?

Vivement émus par la sinistre découverte de nos amis, nous nous empressâmes de descendre et nous vîmes alors un spectacle navrant :

Une femme d'une trentaine d'années, vêtue de haillons sordides, se tenait accroupie, les membres rigides, dans l'embrasure d'une porte cochère. Elle avait dans les bras, serré contre elle, un enfant enveloppé d'un lambeau de couverture et, le petit dormait, insoucieux de la situation, somnolait paisiblement sur le sein de la pauvresse.

Nous montâmes la malheureuse chez notre hôte, et nous nous efforçâmes de lui prodiguer les soins que réclamait son état.

Nous l'approchâmes du foyer et, après quelques instants, ravivée par la chaleur bienfaisante de l'énorme bûche qui flambait encore dans l'âtre, la pauvre femme rouvrit les yeux.

Elle parut tout d'abord étonnée de se trouver dans un fauteuil, entourée de visages sympathiques la regardant avec intérêt, mais cette impression s'effaça vite, la misère donnant à la longue aux pauvres gens, une sorte d'insensibilité des choses extérieures. Toutefois, elle dessera les dents, et dit... J'ai faim.

On lui fit prendre alors quelques aliments, avec toute la prudence que nécessitaient les circonstances. Quand elle fut un peu ranimée, elle nous avoua n'avoir pas mangé depuis la veille. Appartenant à la catégorie des pauvres honteux, elle n'avait pas pu se résoudre à tendre de ses supplications et dans sa main timidement tendue, il n'était tombé qu'un sou, depuis le matin. Avec cette obole, elle avait acheté du lait pour son petit.

Cette histoire tragique, racontée d'une voix faible, simplement, sans qu'il y soit ajouté une plainte ou un cri de révolte, nous émut profondément. Sans nous le dire, nous étions un peu honteux de notre souper joyeux et du gaspillage qui avait présidé à son organisation.

Mon amphytrion ressentit sans doute très vivement le sentiment de malaise auquel nous étions tous en proie, car, après un instant de silence pénible, il nous dit :

— Messieurs, il me reste 35 francs sur la somme destinée aux frais de réveillon ; il n'y a plus ici une seule goutte de vin, mais nous avons de l'eau à discrétion. Je crois dès lors que cette fête vive suffisait, je donnerais les 35 francs à cette femme.

La proposition fut accueillie avec enthousiasme, les danseurs altérés se passèrent de mains en mains une cruche pleine d'eau et, soudain, l'oppression qui pesait sur chacun de nous se dissipa.

Les éclats de rire, un moment troublés par le sinistre fait-diverses, reprirent de plus belle. Tout le monde avait retrouvé sa gaieté et la pauvresse

Echos et Nouvelles

D'après le *Bulletin des Renseignements coloniaux*, le paysan hova consomme par an 200 litres riz, 200 litres patates, 200 litres manioc et 25 kilos viande. La volaille est vendue ou réservée pour de rares occasions.

***

Les fausses dents des sous-officiers prussiens. — Dans le budget prussien, on a inscrit la somme de 17,500 marks destinée à la pose des fausses dents aux sous-officiers qui en ont besoin et au plombage de leurs dents cariées.

***

M. Boulé reconnaît que M. Antide Boyer était malade quand on l'a fait voter contre la prise en considération de la loi.

M. Camélinat, député, affirme qu'il en a bien été aussi. Les collègues de M. Antide Boyer ont voté pour lui. Il protestée ensuite de son estime et de son respect pour le caractère de M. Antide Boyer et de quelques-uns de ses coaccusés.

M. Charles Laurent, publiciste, reconnaît avoir reçu d'Arton aix mille francs pour la campagne qu'il avait faite pendant cinq mois dans le *Paris* contre le Crédit foncier. Les renseignements lui venaient d'Arton par M. Veil-Picard.

Déposition de M. Andrieux

M. Andrieux est cité à la requête d'Arton. Celui-ci lui demande dans quelle circonstance il est venu lui offrir une grosse somme pour lui communiquer la liste des parlementaires compromis dans le Panama.

M. M. Andrieux fait un long historique de la question. Il explique il découvrent des chèques Thierrée et indique qu'il est venu voir Arton, parce que le baron de Reinach avait fixé à 104 le nombre des corrompus. Il s'est adressé à celui qui pouvait le renseigner. Pour lui, il s'agissait de savoir où étaient passés les quinze cent mille francs versés pour le Panama.

M. Lagoutre avait déjà effort, disait-on, un million à lui. Le témoin ne pouvait aller jusque là, mais il fit savoir à Arton, sans lui fixer de chiffre, que nous étions décidés à lui faire des sacrifices. Nous lui demandâmes son dossier, mais il le refusa, disant qu'il ne voulait point compromettre ses anciens amis. Nous ne nous attendions pas à voir ce corrupteur aussi incorruptible (On rit).

D'autre part, si le récit de M. Dupas est exact, et je ne crois pas qu'il ait été concerté, le gouvernement français est resté maître du silence d'Arton. Ne pouvant avoir les papiers d'Arton, je demandais au gouvernement de le faire arrêter. Il ne fut pas donné suite à ma proposition. J'indiquais pourtant où et comment il était possible de mettre la main sur lui.

Si j'avais su que les révélations d'Arton devaient amener à faire comparaître devant les assises un savant comme M. Laisant, un lettré comme M. Marel, des comparses comme plusieurs autres, je ne me serais pas demandé tant de peine. Sans être un cynique, je puis dire que les grands coupables ne sont pas là. La justice les connaît, mais elle ne les frappe pas. (Applaudissements).

Le président. — Révélez tous les coupables.

M. Andrieux. — Ils se trouvaient sur la liste Thierrée.

Le président. — Ils ont été poursuivis et acquittés.

M. l'avocat général. — Vous pouvez nous dire tout au moins quel était l'X... ?

M. Andrieux. — C'est bien inutile. En admettant que je mécoupe, le témoignage d'honneur, il bénéficierait d'une ordonnance de non lieu ou d'un acquittement. (Long mouvement d'applaudissements).

M. de Lareinty, appelé par M. Laisant, appuie son honorabilité de ses affirmations. «Nous appartenons, dit-il, à des partis divers, mais je l'ai toujours considéré comme un honnête homme. »

M. Labeyrie, directeur du Crédit foncier, dit que M. Laisant est un parfait honnête homme. Sur l'interpellation de la défense, M. Labeyrie déclare que la demeure de M. Laisant avait un caractère absolument spécial et qu'il est impossible d'en oublier le caractère quand on l'a vue une fois. Ce témoignage est opposé à Arton.

M. Sarraut, membre de l'Institut, parle, lui aussi, de M. Laisant dans les termes les plus favorables.

L'audition des témoins est terminée, et l'audience est suspendue.

La partie civile

L'audience reprise, la parole est donnée à la partie civile. Me Delzons, avocat de M. Lemarquis, liquidateur de Panama, a le premier la parole.

Me Delzons se demande tout d'abord d'où sont venus les fonds si largement jetés à tous par Arton. Il venait de la compagnie du Panama, et c'est en raison même de cela que les porteurs de titres, raison comme ils le sont, ont tous le droit d'intervenir.

En présence de leurs revendications, pour condamner les coupables, le jury n'aura qu'à rejeter l'audacieuse théorie d'Arton sur la rémunération licite. Il n'est point en la cause, tout ce qui a été distribué ayant été frauduleusement volé aux actionnaires.

Me Delzons affirme la sincérité des carnets d'Arton. Il tient comme prouvées les relations qu'il a eues avec les parlementaires accusés et avec d'autres.

L'intervention de M. Lemarquis dans le procès actuel, dit le défenseur, est unique par ce fait qu'il est le représentant legal des obligataires. En cette qualité, il est en droit de demander que les fonds extorqués du Panama ayant payé la corruption reviennent aux actionnaires et ne soient pas versés à la caisse des hospices, ce que la loi prescrit en thése ordinaire.

Les vrais pauvres sont les obligataires ruinés. C'est eux que la cour allonge en cas de condamnation les sommes qui leur ont été prises.

Me Ménard, avocat de divers obligataires du Panama, vient demander au jury de frapper les parlementaires que le parquet défère à son jugement.

Il faut, dit-il, se prononcer entre eux et nous. Le verdict dira, suivant qu'il sera affirmatif ou non, ou bien qu'il est licite de s'enrichir avec le bien d'autrui, ou bien que de pareilles mœurs sont honteuses et criminelles.

A cette heure, les victimes ont le droit de crier : «Rendez-nous notre argent ! » Le jury leur permettra de régler enfin leurs comptes avec les parlementaires corrompus et qu'ils rendront gorge. Tous, tous sont coupables, tous doivent être châtiés. Arton les a accusés à son ascient et l'instruction a surabondamment prouvé qu'ils sont coupables.

Me Ménard passe en revue les divers accusés et conclut à l'évidence de leur culpabilité. Il dénonce aussi les Barbe, les Reinach comme les grands fauteurs de la ruine panamiste.

Le Maroc ou Alger, ce sera pour les jurés de faire, non œuvre de pitié, mais œuvre de justice.

La justice exige la condamnation de tous par un verdict de mort. Pas de pitié pour les hommes qui ont causé tant de ruines, motivé tant de suicides, dilapidé le patrimoine national.

Me Ménard oppose aux accusés les obligataires, qu'il représente gens riches autrefois et pour toujours maintenant réduits à la misère.

C'est entre les corrompus et les ruinés qu'il faut le jury n'hésitera pas. Il opposera une de ces guerres de bandits modernes et frappera les coupables, c'est-à-dire tous ceux que la justice lui livre. La France entière attend leur condamnation.

M. l'avocat général Van Cassel renonçant à prononcer aujourd'hui son réquisitoire, l'audience est levée et la suite des débats renvoyée à lundi.

L'audience est levée.

M. l'avocat van Cassel prononcera son réquisitoire lundi.

Arton, se disant souffrant, a fait appeler M. le docteur Floquet.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LE PANAMA

devant la

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Audience du 24 décembre

Paris, 24 décembre.

Avant de laisser reprendre l'audition des témoins, le président du jury demande au président de faire préciser par Arton les conditions dans lesquelles il aurait fait à MM. Laisant et Marel la remise des sommes d'argent qui leur est imputée. Arton déclare que ces sommes ont été remises ainsi que Mme Renee en a déposé et de la façon que rapporte l'acte d'accusation.

M. Marel. — J'oppose à ces racontars calomnieux un nouveau et formel démenti.

M. Laisant. — Par respect pour la Cour et pour le jury, je ne réponds rien, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit au condamné.

M. le Président donne lecture des déposition des témoins absents, M. Deschamps et Mme Renee. Cette dernière déposition lue, M. Labori demande au ministère public pourquoi Mme Renee ne s'est pas présentée.

M. l'avocat général. — Malgré les recherches, la citation n'a pu l'atteindre. Elle est repartie pour le Maroc où elle a disparu.

Me Labori. — Je proteste en mon nom et au nom de la défense tout entière, contre l'absence de Mme Renee. Quand on lisons certaines lettres de Arton, on sentient les affirmations de sa personne. L'absence de Mme Renee, dit la défense, est singulièrement suspecte. Nous le signalons le jury.

Me Signorino. — Je demande à M. le président d'examiner sur le champ de Londres et le nom de Burdeau ne se trouve pas inscrit au-dessus d'un grattage ?

Me Demange — Je prierai M. le président de regarder aussi une date voisine, où le nom de Burdeau est inscrit sans contesto directement sur le feuillet.

Le président, fait passer le carnet de Londres au jury.

Témoins à décharge

C'est par **M. Bouge**, député de Marseille, que commence le défilé des témoins à décharge.

M. Bouge certifie l'honnêteté de M. Antide Boyer et reconnaît qu'il lui a conseillé la résignation et la modération au moment où les poursuites étaient demandées contre lui.

M. Velten, sénateur des Bouches-du-Rhône, proteste de son amitié pour M. Antide Boyer. Il a été pauvre toujours, mais toujours, il a payé ce qu'il devait.

M. Boulé reconnaît que M. Antide Boyer était malade quand on l'a fait voter contre la prise en considération de la loi.

M. Camélinat, député, affirme qu'il en a bien été aussi. Les collègues de M. Antide Boyer ont voté pour lui. Il protestée ensuite de son estime et de son respect pour le caractère de M. Antide Boyer et de quelques-uns de ses coaccusés.

M. Charles Laurent, publiciste, reconnaît avoir reçu d'Arton aix mille francs pour la campagne qu'il avait faite pendant cinq mois dans le *Paris* contre le Crédit foncier. Les renseignements lui venaient d'Arton par M. Veil-Picard.

Déposition de M. Andrieux

M. Andrieux est cité à la requête d'Arton. Celui-ci lui demande dans quelle circonstance il est venu lui offrir une grosse somme pour lui communiquer la liste des parlementaires compromis dans le Panama.

M. M. Andrieux fait un long historique de la question. Il explique il découvrent des chèques Thierrée et indique qu'il est venu voir Arton, parce que le baron de Reinach avait fixé à 104 le nombre des corrompus. Il s'est adressé à celui qui pouvait le renseigner. Pour lui, il s'agissait de savoir où étaient passés les quinze cent mille francs versés pour le Panama.

M. Lagoutre avait déjà effort, disait-on, un million à lui. Le témoin ne pouvait aller jusque là, mais il fit savoir à Arton, sans lui fixer de chiffre, que nous étions décidés à lui faire des sacrifices. Nous lui demandâmes son dossier, mais il le refusa, disant qu'il ne voulait point compromettre ses anciens amis. Nous ne nous attendions pas à voir ce corrupteur aussi incorruptible (On rit).

D'autre part, si le récit de M. Dupas est exact, et je ne crois pas qu'il ait été concerté, le gouvernement français est resté maître du silence d'Arton. Ne pouvant avoir les papiers d'Arton, je demandais au gouvernement de le faire arrêter. Il ne fut pas donné suite à ma proposition. J'indiquais pourtant où et comment il était possible de mettre la main sur lui.

Si j'avais su que les révélations d'Arton devaient amener à faire comparaître devant les assises un savant comme M. Laisant, un lettré comme M. Marel, des comparses comme plusieurs autres, je ne me serais pas demandé tant de peine. Sans être un cynique, je puis dire que les grands coupables ne sont pas là. La justice les connaît, mais elle ne les frappe pas. (Applaudissements).

Le président. — Révélez tous les coupables.

M. Andrieux. — Ils se trouvaient sur la liste Thierrée.

Le président. — Ils ont été poursuivis et acquittés.

M. l'avocat general. — Vous pouvez nous dire tout au moins quel était l'X... ?

M. Andrieux. — C'est bien inutile. En admettant que je mécoupe, le témoignage d'honneur, il bénéficierait d'une ordonnance de non lieu ou d'un acquittement. (Long mouvement d'applaudissements).

M. de Lareinty, appelé par M. Laisant, appuie son honorabilité de ses affirmations. «Nous appartenons, dit-il, à des partis divers, mais je l'ai toujours considéré comme un honnête homme. »

M. Labeyrie, directeur du Crédit foncier, dit que M. Laisant est un parfait honnête homme. Sur l'interpellation de la défense, M. Labeyrie déclare que la demeure de M. Laisant avait un caractère absolument spécial et qu'il est impossible d'en oublier le caractère quand on l'a vue une fois. Ce témoignage est opposé à Arton.

M. Sarraut, membre de l'Institut, parle, lui aussi, de M. Laisant dans les termes les plus favorables.

L'audition des témoins est terminée, et l'audience est suspendue.

La partie civile

L'audience reprise, la parole est donnée à la partie civile. Me Delzons, avocat de M. Lemarquis, liquidateur de Panama, a le premier la parole.

Me Delzons se demande tout d'abord d'où sont venus les fonds si largement jetés à tous par Arton. Il venait de la compagnie du Panama, et c'est en raison même de cela que les porteurs de titres, raison comme ils le sont, ont tous le droit d'intervenir.

En présence de leurs revendications, pour condamner les coupables, le jury n'aura qu'à rejeter l'audacieuse théorie d'Arton sur la rémunération licite. Il n'est point en la cause, tout ce qui a été distribué ayant été frauduleusement volé aux actionnaires.

Me Delzons affirme la sincérité des carnets d'Arton. Il tient comme prouvées les relations qu'il a eues avec les parlementaires accusés et avec d'autres.

L'intervention de M. Lemarquis dans le procès actuel, dit le défenseur, est unique par ce fait qu'il est le représentant legal des obligataires. En cette qualité, il est en droit de demander que les fonds extorqués du Panama ayant payé la corruption reviennent aux actionnaires et ne soient pas versés à la caisse des hospices, ce que la loi prescrit en thése ordinaire.

Les vrais pauvres sont les obligataires ruinés. C'est eux que la cour allonge en cas de condamnation les sommes qui leur ont été prises.

Me Ménard, avocat de divers obligataires du Panama, vient demander au jury de frapper les parlementaires que le parquet défère à son jugement.

Il faut, dit-il, se prononcer entre eux et nous. Le verdict dira, suivant qu'il sera affirmatif ou non, ou bien qu'il est licite de s'enrichir avec le bien d'autrui, ou bien que de pareilles mœurs sont honteuses et criminelles.

A cette heure, les victimes ont le droit de crier : «Rendez-nous notre argent ! » Le jury leur permettra de régler enfin leurs comptes avec les parlementaires corrompus et qu'ils rendront gorge. Tous, tous sont coupables, tous doivent être châtiés. Arton les a accusés à son ascient et l'instruction a surabondamment prouvé qu'ils sont coupables.

Me Ménard passe en revue les divers accusés et conclut à l'évidence de leur culpabilité. Il dénonce aussi les Barbe, les Reinach comme les grands fauteurs de la ruine panamiste.

Le Maroc ou Alger, ce sera pour les jurés de faire, non œuvre de pitié, mais œuvre de justice.

La justice exige la condamnation de tous par un verdict de mort. Pas de pitié pour les hommes qui ont causé tant de ruines, motivé tant de suicides, dilapidé le patrimoine national.

Me Ménard oppose aux accusés les obligataires, qu'il représente gens riches autrefois et pour toujours maintenant réduits à la misère.

C'est entre les corrompus et les ruinés qu'il faut le jury n'hésitera pas. Il opposera une de ces guerres de bandits modernes et frappera les coupables, c'est-à-dire tous ceux que la justice lui livre. La France entière attend leur condamnation.

M. l'avocat général Van Cassel renonçant à prononcer aujourd'hui son réquisitoire, l'audience est levée et la suite des débats renvoyée à lundi.

L'audience est levée.

M. l'avocat van Cassel prononcera son réquisitoire lundi.

Arton, se disant souffrant, a fait appeler M. le docteur Floquet.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le «document» de Rochefort

**